

CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION NIORTAISE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

APPEL A PROJETS 2024

Pour soutenir les initiatives en faveur des habitants dans les quartiers prioritaires

Le Contrat de ville de l'agglomération niortaise vise le rattrapage des écarts de développement entre les quartiers prioritaires du Clou Bouchet, de La Tour Chabot-Gavacherie et du Pontreau-Colline St André et le reste de l'agglomération ainsi qu'à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants de ces 3 quartiers. La géographie prioritaire établie en 2014 est en cours de réactualisation. Pour le territoire niortais, les 3 quartiers restent prioritaires et devront voir leur périmètre évoluer à la marge. Les nouveaux périmètres seront adressés aux porteurs de projet dès qu'ils seront arrêtés pour une prise en compte dans les projets déposés.

Le contrat de ville conclu pour la période 2015-2023 arrivant à échéance le 31/12/2023, l'année 2023 aura été consacrée à l'élaboration du nouveau contrat de ville, appelé **Engagements Quartiers 2030**. A l'occasion de 3 temps forts organisés avant l'été, la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'Etat, co-pilotes du contrat, ont rassemblé les différents acteurs associatifs, institutionnels et conseillers citoyens pour déterminer les grands enjeux prioritaires et déterminer un cadre d'intervention pour les 6 prochaines années.

Ce cadre s'articule autour de 6 thématiques transversales :

Développer des quartiers attractifs et bien insérés dans le territoire	Pour des parcours vers l'emploi adaptés à toutes et tous
La santé et le bien-être dans les quartiers	Bien vivre au sein de quartiers durables
L'éducation, la jeunesse et la parentalité	La citoyenneté en action : réinventer le vivre ensemble dans les quartiers

Ces 6 thématiques deviennent les orientations phares du futur contrat, qui guident l'appel à projet mais aussi les engagements des différents partenaires signataires du contrat pour la mobilisation du droit commun au profit des habitants des quartiers prioritaires. Par décision du 21 décembre 2023, le comité de pilotage a validé ces orientations et le lancement de l'appel à projet en amont de la signature du contrat de ville dans le courant du 1^{er} trimestre 2024, pour ne pas pénaliser les projets dans les quartiers.

Orientation de l'appel à projet 2024

Développer des quartiers attractifs et bien insérés dans le territoire

Les quartiers prioritaires souffrent d'une image souvent dégradée, relayée par les médias. Lors des 3 ateliers de concertation, le sentiment d'insécurité exacerbé par la pratique d'activités illicites, les tensions de voisinage plus prégnantes dans un contexte de forte densité de population ont été mis en avant par les différents acteurs. Par ailleurs, ces mêmes acteurs ont souligné les ressources multiples qu'il convient de valoriser (desserte en transport en commun, présence des services publics de proximité, offre de loisirs, sportive, culturelle portée notamment par les CSC).

Les projets répondant à cet axe devront viser les objectifs suivants :

- Développer des animations culturelles, sportives, de loisirs sur l'espace public en direction de tous les âges et en réponse aux besoins
- Améliorer le cadre de vie par des actions d'embellissement en lien avec les partenaires
- Développer des actions de sensibilisation/mobilisation des habitants au respect de leur cadre de vie.
- Soutenir des actions de promotion et développement de l'entrepreneuriat.

Pour des parcours vers l'emploi Adaptés à toutes et tous

Dans le contexte d'un taux de chômage en baisse et d'un territoire économiquement dynamique, les personnes en situation de demande d'emploi ont des profils de plus en plus fragilisés et peuvent cumuler plusieurs difficultés (difficultés pour les démarches administratives, non maîtrise du français, des savoirs de base, problématiques de santé, de mobilité, de garde d'enfants). Les acteurs lors des 3 ateliers ont évoqué le manque d'une gouvernance de proximité commune qui porterait une attention sur le déploiement effectif des dispositifs en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Les projets répondant à cet axe devront viser les objectifs suivants :

- **Lever les freins à l'emploi en agissant sur** le soutien à la mobilité, la santé, l'apprentissage de la langue française et l'attention portée aux publics allophones, en favorisant les modes de garde des publics en insertion et en soutenant les actions d'inclusion sociale
- Développer **l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté**, en multipliant les actions d'aller-vers
- **Mobiliser les acteurs économiques** pour l'accueil de demandeurs d'emploi, actions de parrainage,...
- Développer des actions de **lutte contre les discriminations** à l'emploi
- **Accompagnement à l'entrepreneuriat** de la détection à l'accompagnement sur le temps long

La santé et le bien-être dans les quartiers

Dans un contexte global de tension de l'offre, beaucoup d'habitants en QPV ont des difficultés à accéder aux soins et trouver un médecin, notamment concernant les spécialistes. Les problématiques de santé mentale montent en puissance depuis la crise du Covid. Si elles touchent particulièrement les jeunes, elle concerne également les demandeurs d'emploi en insertion. Les habitants en QPV sont d'autant plus sujets aux problématiques de santé que la santé n'est pas une priorité face à l'urgence de la précarité, ce qui engendre des difficultés dans la détection des problématiques, comme par exemple la santé bucco-dentaire.

Les projets répondant à cet axe devront viser les objectifs suivants :

- Développer les actions de **prévention en santé**, dans une logique d'aller vers en fonction des besoins repérés dans les quartiers, en portant une attention sur les enfants/jeunes et les personnes âgées
- **Sensibiliser dès le plus jeune âge**, en impliquant les parents aux sujets liés au rythme de vie, au sommeil, à l'alimentation, sensibiliser les adolescents et les jeunes à la vie affective, aux addictions, ...
- Accompagner les habitants dans le **recours à leurs droits de santé**
- Développer les **compétences psycho-sociales** des enfants et former la communauté éducative
- **Susciter une pratique sportive régulière** en visant prioritairement les publics éloignés de l'activité physique, en renforçant les coopérations entre les acteurs, notamment pour intégrer aux projets la question de la mobilité, de la garde d'enfants

Bien vivre au sein de quartiers durables

Les 3 quartiers prioritaires sont dotés en espaces verts. Toutefois, le changement climatique implique des évolutions et un équilibre à trouver entre la promotion des enjeux écologiques et l'aménagement d'espaces publics propres et soignés. Dans ces quartiers marqués, par définition, par un faible niveau de vie, il s'agit également de trouver un équilibre entre les préoccupations écologiques et de justice sociale.

Les projets répondant à cet axe devront viser les objectifs suivants :

- **Sensibiliser aux enjeux environnementaux**, à la biodiversité, aux écogestes
- **Développer des actions autour du réemploi**, la réparation des biens, ...
- Sensibiliser autour de l'**alimentation saine**, développer des points d'accès aux habitants à une alimentation saine et abordable financièrement
- **Promouvoir les circulations douces**, l'apprentissage du vélo en s'adressant aux enfants mais aussi aux parents

L'éducation, la jeunesse et la parentalité

Le manque de places pour la garde des enfants impacte particulièrement les familles monoparentales dans les quartiers prioritaires, et peuvent entraver un parcours d'insertion professionnel. Les acteurs ont souligné la nécessité de soutenir les publics allophones dans l'accès aux différents offres et services existants. Ils ont aussi exprimé la nécessité d'accroître la collaboration des partenaires autour de l'objectif de réussite scolaire et éducative, dans le but d'accompagner au mieux les enfants et leurs parents, de leur donner confiance et de favoriser des parcours ambitieux.

Les projets répondant à cet axe devront viser les objectifs suivants :

- **Accompagner la scolarité** des enfants en impliquant les parents
- **Soutenir la parentalité** en tenant compte des spécificités des familles en veillant à articuler les interventions des différents acteurs
- Développer des actions favorisant le **répit parental**
- **Ouvrir l'école aux parents**, favoriser le dialogue entre les établissements scolaires et les parents
- **Lutter contre le décrochage scolaire**, l'auto-censure dans les choix d'orientation, développer des actions visant à ouvrir le champ des possibles pour les jeunes en décrochage
- **Faciliter la garde d'enfants**, notamment pour les personnes en parcours d'insertion professionnelle et de formation

La citoyenneté en action : réinventer le vivre ensemble dans les quartiers

L'enjeu du bien-vivre ensemble est crucial dans les quartiers prioritaires compte tenu de leurs caractéristiques : Une forte densité de population, des espaces partagés, une grande mixité culturelle, ... S'ils sont le réceptacle de tensions, de conflits de voisinage, ce sont aussi des quartiers où se déploient de réels réseaux de solidarité. La présence de nombreux acteurs associatifs au sein des quartiers prioritaires offre aux habitants des opportunités d'engagement et de participation. Toutefois, certains habitants restent éloignés des différentes propositions, voire isolés. Le recours à la dématérialisation pour faciliter l'accès aux services publics génère pour certains, au contraire, des situations de rupture et de non-recours.

Les projets répondant à cet axe devront viser les objectifs suivants :

- Accompagner les initiatives des habitants en soutenant leurs projets mis en œuvre dans les quartiers
- Accompagner les habitants pour garantir l'accès aux droits, en lien avec les France Services, développer des actions de médiation numérique, accompagner dans les démarches administratives
- Développer des actions qui favorisent et valorise le civisme, l'entraide, la diversité culturelle et le bien-vivre ensemble
- Favoriser la citoyenneté, l'engagement des habitants
- Soutenir l'accès au sport, à la culture et aux loisirs
- Développer le lien social et intergénérationnel

Les actions des porteurs de projets devront également porter une attention particulière aux quatre priorités transversales suivantes :

- **la jeunesse et la citoyenneté** : seront examinés avec attention les projets mixant les populations et orientés prioritairement vers les enfants, les adolescents et jeunes adultes, âge où précisément se concrétise la citoyenneté (ex : action d'accompagnement à la mobilité, action favorisant l'implication des jeunes, chantier jeunesse...)
- **la lutte contre les discriminations** : actions pour prévenir et réduire les discriminations dans l'accès à l'emploi, aux stages, au logement, à la santé, à l'éducation...
- **les valeurs de la République et de la laïcité** : les porteurs de projet s'engagent à faire respecter le contrat d'engagement républicain dans le fonctionnement et la mise en œuvre des actions
- **l'égalité entre les femmes et les hommes** : sont encouragées les actions qui ont pour objet de favoriser la culture de l'égalité, la lutte contre les stéréotypes sexistes, le partage de l'espace public par les femmes et les hommes, la place des filles et des femmes dans le sport, l'égalité professionnelle...

Ils devront intégrer ces priorités transversales dans les critères d'évaluation.

Critères d'éligibilité

- Des projets qui répondent aux orientations précitées
- Des projets qui sont construits avec les habitants des quartiers prioritaires, qui répondent à leurs besoins
- Des projets qui s'inscrivent dans une logique d'aller vers
- Des projets qui s'inscrivent dans un partenariat local et complémentaire
- Des projets qui mobilisent des crédits de droit commun et font appel aux crédits spécifiques de la politique de la ville (CAN ou Etat au titre de l'ANCT) de façon subsidiaire. Les budgets prévisionnels soumis donneront à voir les co-financements mobilisés.
- Dans le cadre de projets renouvelés, ces derniers ne seront examinés qu'à condition de la production d'un bilan complet, doté d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour mesurer les effets de l'action.

Modalités de dépôt des projets

Les dossiers complétés et signés (demandes 2024 et bilans 2023) sont à adresser au plus tard le lundi 19 février 2024 à minuit à l'adresse suivante : csican@agglo-niort.fr. La date du courrier électronique fera foi.

Pour les renouvellements d'action, l'obligation de fournir le bilan de l'année précédente est rappelée. Elle conditionne le versement de la subvention pour l'année 2024.

Pour toute demande d'informations complémentaires : les coordonnées des personnes ressources pouvant vous assister dans l'écriture de votre projet, sont indiquées en 2ème page du dossier de demande de subvention.

Sur demande du porteur de projets, des rencontres pour présenter le projet pourront être organisées conjointement auprès des chargées de mission de Niort Agglo et de la déléguée de la Préfète à la politique de la ville.

Documents annexés :

- dossier de demande de subvention 2024
- fiche bilan 2023

Focus sur les conventions pluriannuelles d'objectifs CPO

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024 – 2030 incite au développement des conventions pluriannuelles d'objectifs dès 2024. Cet objectif vise à simplifier les processus administratifs et de donner de la visibilité aux acteurs et aux partenaires. Ces conventions fixeront le plan d'action, les montants et objectifs à atteindre sur une période de 3 ans maximum.

La mise en œuvre des conventions pluriannuelles d'objectifs sera progressive sur la durée du contrat. Le début de l'année 2024 sera consacré à définir les critères de manière partenariale.

Calendrier de l'appel à projet

22/12/2023 : Diffusion de l'appel à projet

19/02/2024 : Clôture de l'Appel à projet

Fin mars 2024 : 1^{er} comité technique (réunion des financeurs)
Examen d'au moins 70% des projets déposés

Notifications adressées aux porteurs de projet à la mi-avril

Mi-mai 2024 : 2^{ème} comité technique
Examen des projets restants

Notifications adressées aux porteurs de projet fin mai

Fin septembre : 3^{ème} comité technique
(Pour les projets inscrits sur l'année scolaire 2024-2025)

Notifications adressées aux porteurs de projet début octobre